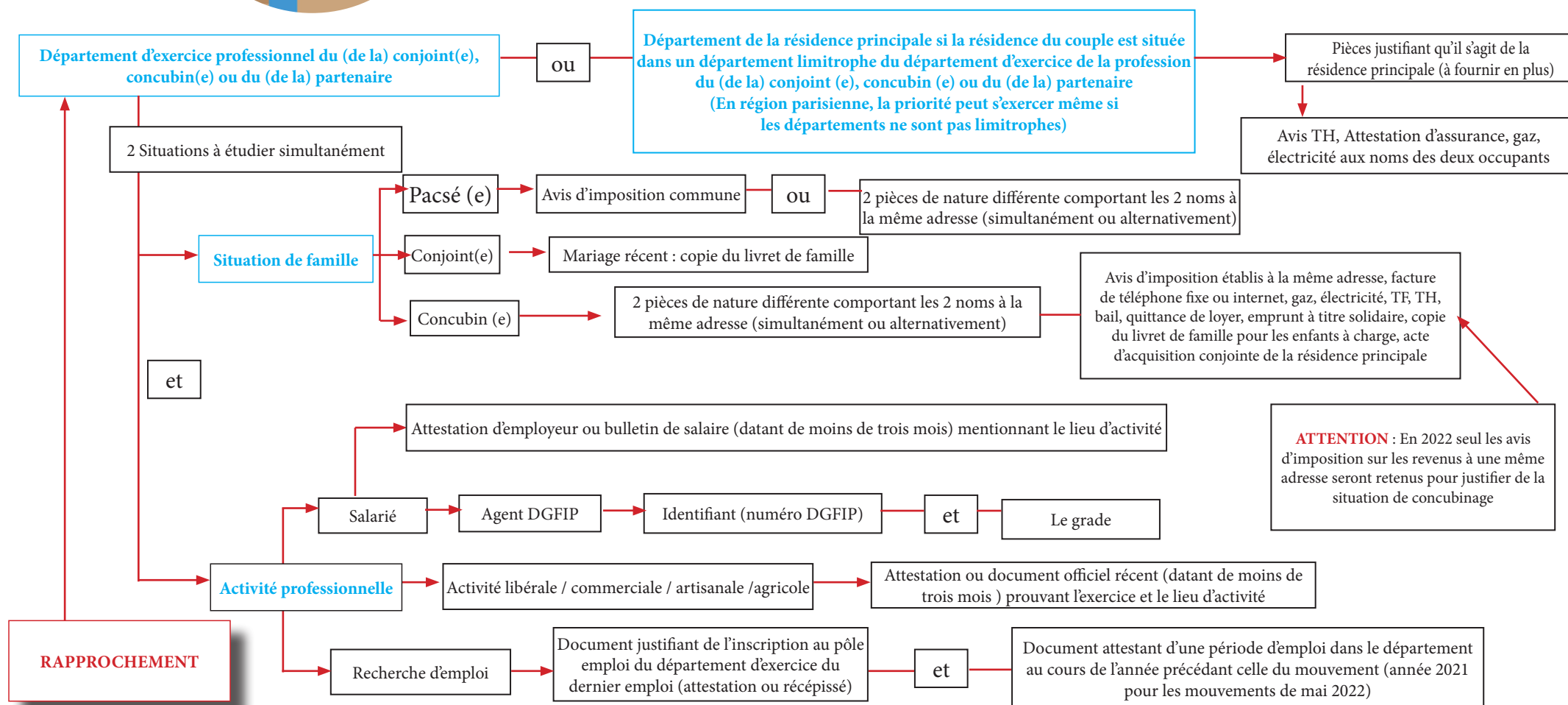




FICHE 3.1

Mutations 2022

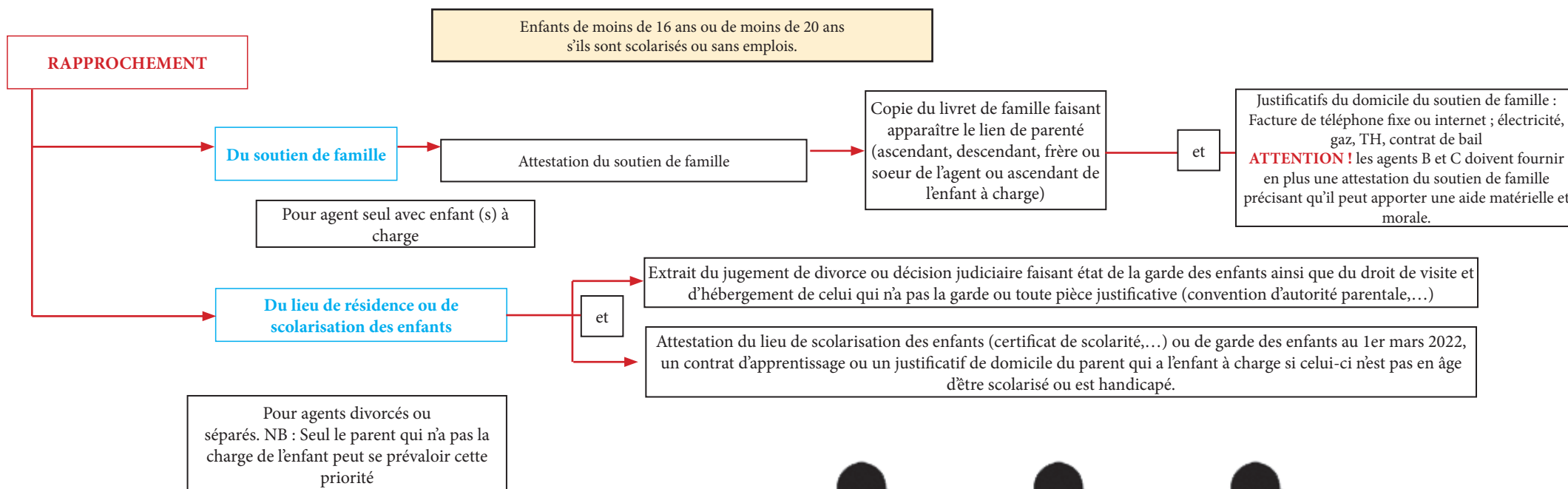
Justificatifs pour rapprochement de conjoint



FICHE 3.2

Mutations 2022

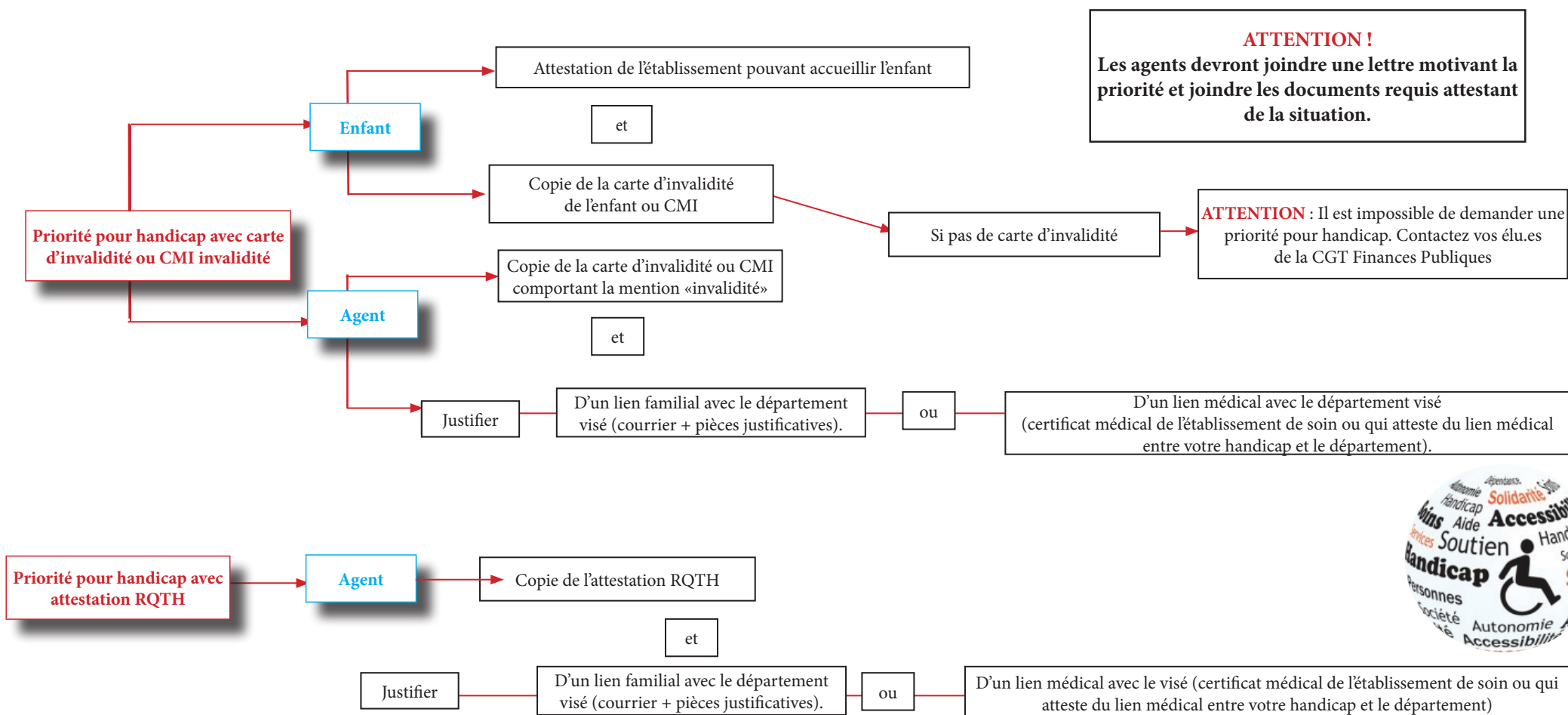
Justificatifs pour rapprochement familial



FICHE 3.3

Mutations 2022

Justificatifs pour priorités handicaps





FICHE 3.4

Mutations 2022

Justificatifs pour proximité Agent DOM

Proximité Agents DOM

❶ le domicile d'un parent proche (de l'agent ou du conjoint : père, mère, grands parents, enfants) dans le DOM concerné

Pièces justificatives : Photocopie d'un justificatif de domicile (contrat de bail, TH, TF) et Photocopie du livret de famille)

❷ TH (agent ou conjoint) depuis au moins 3 ans dans le DOM concerné

Pièces justificatives : Productions des 3 derniers avis de TH

❸ Lieu de naissance (agent ou conjoint) dans le DOM concerné

Pièces justificatives : copie du livret de famille ou photocopie de la carte d'identité uniquement pour les agents C et B

❹ Lieu de scolarité ou d'études de l'agent dans le DOM concerné.
L'agent doit avoir suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieurs

Pièces justificatives : Production de certificats de scolarité ou de bulletins scolaires attestant du suivi de la scolarité ou des études

❺ Le domicile de l'agent dans le DOM concerné à la date d'entrée à la DGFIP

Pièces justificatives : Photocopie d'un justificatif de domicile (contrat de bail, avis de TH, factures EDF, etc....)

ATTENTION :

**Il faut remplir au moins 2 critères sur les 5 pour prétendre à cette priorité.
Si l'agent remplit les conditions pour 2 DOM, il ne pourra bénéficier du traitement particulier DOM que sur 1 seul des 2 départements.**